



Procès-verbal du conseil d'administration 12 février 2020, Toulouse

Présents :

- Sophie Amen (Le Vengeur masqué)
- Frédéric Lisak (Plume de carotte)
- Julien Poujol (Yovana)
- Éric Sevault (Smolny)
- Monique Subra (éditions du Cabardès)
- Benjamin Vermeilh

Excusés :

- Colette Olive (éditions Verdier)
- Jacqueline Taurines (éditions du Mont)
- Bernard Quérol (Champ social éditions)
- Charles-Henri Lavielle (Anacharsis)

Le rendez-vous est fixé au 11 impasse des bons amis, domicile de Frédéric Lisak, éditeur de Plume de carotte. Les membres du conseil d'administration qui le pouvaient s'y sont retrouvés, Monique Subra, Julien Poujol et Benjamin Vermeilh, pour déjeuner sur le principe de l'auberge espagnole. Comme à chaque fois, le repas pris en commun est l'occasion de nombreux échanges sur l'actualité de l'interprofession en région. À quatorze heures, Sophie Amen et Éric Sevault les rejoignent pour exécuter l'ordre du jour suivant :

VIE DE L'ASSOCIATION

Ateliers : planification des date et lieu, contenus et intervenants

Préparation de l'AG 2020

FONCTIONNEMENT

Discussion et vote relatifs au mandat de secrétaire suite au licenciement de Benjamin

Point sur la transmission des outils virtuels (blog, MailChimp et boîte mail) et leur prise en main par Julien

Rapport de Frédéric sur la mission d'Armelle Chatel pour la dynamisation de nos réseaux

QUESTIONS DIVERSES

VIE DE L'ASSOCIATION

ATELIERS

Monique Subra a souhaité que **la planification des ateliers** figure en tête de l'ordre du jour. En effet, à l'issue de la présente réunion toutes les modalités de cette journée devront être déterminées. Frédéric Lisak en rappelle le principe. Mis en place par Monique et entérinés par les précédents conseils d'administration, ces ateliers ont été pensés comme **une journée d'information entre pairs**, où il reviendrait aux éditrices et éditeurs de présenter eux-mêmes les outils qu'ils pratiquent au quotidien et constituent leur cœur de métier. Plutôt que de faire intervenir les développeurs ou les créateurs des logiciels concernés, les administrateurs ont choisi de mettre l'accent sur le partage d'expérience et l'échange entre professionnels.

Le conseil du 8 novembre 2019 a déjà fixé les grandes lignes de cette organisation. Néanmoins plusieurs questions sont à résoudre. Tout d'abord, il avait été décidé de consulter les adhérents pour les **date et lieu possibles de l'évènement**.

Sur les trente-trois adhérents, dix ont exprimé leurs préférences. Parmi les créneaux proposés, le 6 mars remporte le scrutin. Malheureusement, la proximité du rendez-vous et d'autres impératifs conduisent les administrateurs à s'interroger sur l'opportunité de reporter la journée. En effet, d'une part, en raison des activités des uns et des autres l'organisation pratique des ateliers a pris du retard et, d'autre part, tous les intervenants prévus ne pourront être présents ce jour-là. Il importe également de réserver une salle. S'agissant de lieu de rendez-vous, les adhérents de l'association se sont exprimés en faveur de Carcassonne. Monique a déjà entrepris des recherches en ce sens et présente aux administrateurs le **GARAE** (Groupe Audois de Recherche et d'Animation Ethnographique), à la fois centre de recherche et de ressources ethnographique, lieu de conférences et de colloques, espace recevant des expositions, et structure éditoriale. Situé Maison des mémoires **en centre-ville de Carcassonne**, le GARAE dispose d'une grande salle qui peut être prêtée. Ce sera par ailleurs pour les éditeurs présents l'occasion de découvrir cet acteur dynamique.

Après croisement des différents agendas, la date du **6 avril 2020** est définitivement élue. L'accueil du GARAE est chaleureux et l'institution se révèle très intéressée par le programme de l'association ÉRO. La secrétaire a également fourni quelques précieuses informations techniques à Monique, l'assurant de la présence sur place d'un **vidéoprojecteur** qui facilitera les présentations. De plus, une machine à **café** sera mise à disposition. Les heures d'ouverture du centre dictent le rythme de la journée : **9h30 – 12h00, 13h30 – 16h30**. De plus l'impossibilité de déjeuner sur le pouce et sur place nécessite la réservation d'un **restaurant**. Monique, qui connaît bien Carcassonne, se propose d'en sélectionner un au menu du jour abordable. Sur la base des échanges tenus en novembre, les éditeurs adaptent le programme prévu, contenu, intervenants, déroulement. Il reviendra à Benjamin Vermeilh de récapituler ces éléments et d'**informer rapidement les éditeurs du territoire** afin qu'ils réservent la date. Par téléphone, Monique échange également avec Bernard Quérol (Champ social éditions) pour l'informer des orientations prises. À l'issue de cette partie de l'ordre du jour, le programme des ateliers est définitivement fixé, le lieu et la date arrêtés.

AG 2020

L'ordre du jour pointe en suivant la **prochaine assemblée générale de l'association**. Soucieux de rassembler davantage qu'en 2019, les administrateurs préfèrent consulter les adhérents en amont pour les associer au rendez-vous. Les membres du bureau s'assurent de leurs disponibilités respectives et décident de porter au **sondage** les dates du **19, 22, 26 et 29 juin** prochain aux adhérents. Ils seront également interrogés sur leur préférence entre **Carcassonne et Narbonne**. Benjamin propose de

coupler ce sondage à l'envoi des informations liées aux ateliers, mais Frédéric explique que ce n'est pas forcément une bonne idée : en effet, il y a un intérêt, d'une part à séparer les informations pour renforcer leur impact, et d'autre part à multiplier les messages qui sont autant d'occasions pour Armelle Chatel, nouvellement en charge de la communication, de rebondir via les réseaux sociaux. Un **envoi distinct** sera donc préparé à la suite de celui précisant les ateliers. Pour clore la conversation relative à l'Assemblée Générale, les éditeurs parlent de la **matinée professionnelle** qui précède depuis deux ans l'assemblée formelle et décident de réitérer cette formule. Mais quelle thématique et quel intervenant ? Monique propose spontanément la participation d'**Armelle Chatel**. Tous les éditeurs pourraient être intéressés par la présentation de ces activités de **communication virtuelle, animation web, gestion des réseaux sociaux, alimentation du blog**, etc. L'idée convainc les membres du conseil et Frédéric promet d'en parler à Armelle pour s'assurer de son intérêt et de sa disponibilité.

FONCTIONNEMENT

MANDAT de SECRÉTAIRE

Le volet fonctionnement de cette réunion s'ouvre sur le cas de **Benjamin**. Ce dernier a été **licencié** du groupe éditorial PIKtos où il officiait depuis huit ans. Malgré un passé disciplinaire vierge de tout reproche, celui-ci a tout d'abord fait l'objet d'une mise à pied conservatoire. Benjamin explique qu'il a reçu fin décembre une lettre confuse de licenciement pour faute grave (sic) qui ne s'embarrasse pas de la caractérisation des motifs. Dès janvier Benjamin a exposé sa difficile situation aux administrateurs et a exprimé sa volonté, si tant est que les administrateurs y consentent, de poursuivre **son investissement dans les activités de l'association ÉRO**. Par mail dès le mois dernier, les dix administrateurs ont individuellement témoigné leur soutien à Benjamin en faveur de son maintien. En dépit de son licenciement et en raison de l'excellent travail qu'il effectue auprès de l'association, c'est unanimement que le conseil **valide le mandat de Benjamin comme secrétaire** jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

La conversation se poursuit sous l'angle statutaire. Pour certains **les statuts** sont équivoques. Selon Éric Sevault, le mandat de Benjamin n'a pas à être remis en question. Benjamin était éditeur au moment de son élection, ce n'est pas une fonction qu'il perd du fait de son licenciement et peut donc rester secrétaire. Pour Frédéric également soucieux de faire en sorte que Benjamin soit maintenu, il faudrait réfléchir à modifier les statuts car ils n'évoquent que la possible adhésion des structures éditoriales et non celles des personnes physiques. Il serait peut-être intéressant de créer **un nouveau collège** qui pourrait accueillir des personnes physiques intéressées par le milieu de l'édition. Monique rappelle que dans d'autres circonstances le cas de figure s'était déjà présenté lorsque Sophie Martel qui souhaitait continuer à s'investir dans les projets d'ÉRO, a été embauché par un éditeur hors Occitanie. Finalement, en vue de la prochaine assemblée générale, les éditeurs s'engagent à formuler une proposition de **réforme statutaire**, une solution qui permettrait cet élargissement et le maintien de Benjamin en poste et qui, dans l'avenir, donnerait la possibilité d'accueillir des professionnels en dehors des structures elles-mêmes. Benjamin explique que le procès-verbal de ce conseil sera notifié à Occitanie Livre et Lecture pour signifier son maintien en poste aux instances régionales. Monique en tant que présidente et au nom de l'association est prête à produire une lettre spécifique à l'attention d'OLL pour **manifeste le soutien du collectif à Benjamin** et appuyer ainsi son souhait de se voir maintenu comme représentant du collège éditeur d'OLL.

OUTILS VIRTUELS

Le cas de Benjamin évoqué, on aborde l'**implication grandissante de Julien** dans l'association. Celui-ci à l'occasion du dernier conseil rappelait l'importance que représentait pour lui cette association d'éditeurs. Dans l'intervalle, Julien s'est révélé très actif au sein du collectif. Compte tenu de la charge

qui incombait au secrétariat, il s'est porté volontaire pour assumer certaines missions de cet ordre. À cette fin, tous les éléments nécessaires lui ont été transmis, identifiants et mots de passe pour tous les comptes, et durant l'indisponibilité temporaire de Benjamin, Julien a été en capacité d'utiliser les **outils de communication** pour expédier les vœux de la Présidente. Aujourd'hui, il s'implique davantage encore en assurant **trois interventions au cours des ateliers d'avril**. Julien rappelle également la mission qui lui incombe en faveur de la **campagne d'adhésion**. Monique l'encourage à prendre les informations auprès de Frédéric pour connaître les adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation et les relancer. Julien en prend bonne note et renforce sa parole d'engagement.

DYNAMISATION DES RESEAUX

Pour le dernier point à l'ordre du jour de ce rendez-vous, on parle d'**Armelle Chatel**. Frédéric fait le rapport de la **mission de communication** qu'il lui a confiée à l'issue du dernier conseil. Armelle a produit un devis qui correspondait aux attentes de l'association dans le sens où il prévoyait l'alimentation régulière et la mise à jour du blog, la création des comptes réseaux sociaux, leur animation, et la gestion des newsletters. La prestation s'élevait à **1200 € HT par an**, en décembre dernier, par mail, les administrateurs ont validé le devis d'Armelle pour un équivalent de **4h/mois**. Actuellement en congés, Armelle s'occupera dès son retour de la synchronisation des différents comptes en vue des prochaines communications. Tous les outils en partage sont offerts à cette fin.

QUESTION DIVERSES

Sophie Amen souhaite reparler de la dernière **Comédie du livre**. À cette époque, Sophie occupée par ses propres activités ne prit pas la pleine mesure des positions de l'association concernant la question de l'autoédition et n'en avait pas vraiment compris les enjeux. Sophie rapporte par ailleurs une expérience de salon assez malheureuse où l'emplacement qui lui était dévolu s'est réduit comme une peau de chagrin. Les membres du CA expliquent à ce sujet que le stand de la Région qui reçoit les éditeurs est loué à la ville de Montpellier, d'où une configuration de stand où les éditeurs sont extrêmement contraints sur le plan de la place. À chacun de savoir s'il souhaite y être dans ces conditions-là, ou s'il préfère s'abstenir. Quoiqu'il en soit, le manque de place attribué aux éditeurs sur la Comédie du livre reste un problème chaque année soulevé et aujourd'hui non résolu. La seule solution serait aujourd'hui d'augmenter la surface de ce stand ce qui reviendrait à une augmentation de budget pour le stand Région. Cette parenthèse refermée, les administrateurs explicitent à Sophie le **point de vue de l'association au sujet de l'accueil sur le salon d'auteurs auto-édités**. À aucun moment, le collectif n'en a eu contre les auteurs auto-édités. Ces derniers sont des acteurs légitimes, ont toujours existé et existeront toujours. L'association dénonçait davantage **la position de la municipalité de Montpellier** qui, d'un côté, bénéficiait de subventions au titre de ces projets en faveur de l'interprofession, de l'autre promouvait sur le même salon des auteurs indépendants de la chaîne du livre. C'est plutôt ce **double-jeu** que souhaitait dénoncer l'association. Frédéric explique aux administrateurs qu'en janvier 2020, au titre de son rôle de représentant de l'association ÉRO devant les instances régionales, Laurent Sterna l'a interrogé à ce sujet. Le directeur d'Occitanie Livre et Lecture souhaitait savoir quelle était la **position du collectif** à propos de la prochaine édition de la Comédie. Frédéric lui a confirmé qu'elle restait **inchangée**.

L'ordre du jour épuisé, les questions diverses posées, les administrateurs se remercient mutuellement pour la richesse des échanges et le camp de la réunion est levé à **16h00** comme convenu.